

Montréal, le 6 juillet 2012

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

Objet : Demande de prolongation de l'entente d'intégration éolienne
Dossier de la Régie : R-3799-2012

La présente fait suite à la réception ce jour des compléments de réponses requis du distributeur par la Régie dans sa lettre du 28 juin 2012 et de la demande d'extension des délais en vue de produire l'argumentation du distributeur.

La Régie accepte de proroger les délais, les échéances desquels sont, en conséquence, fixés comme suit :

- **11 juillet 2012, 12h** : date limite pour le dépôt de l'argumentation du distributeur;
- **13 juillet 2012, 12h** : date limite pour le dépôt des argumentations des intervenants;
- **16 juillet 2012, 16h** : date limite pour le dépôt de la réplique du distributeur.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as